



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE
Séance du jeudi 2 décembre 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi deux décembre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Maire.

Présents :

Mmes Stéphanie MONTAIGNE et Michèle ROUGEGREZ

MM. Cyrille CAFFIN, Hubert DAMIS, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Frédéric DEHURTEVENT, Arnaud DESTALMINIL, Éric LEFÈVRE, Thomas LOISEAUX, Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absent excusé : MM. Sylvain CARLU et Nicolas KALACSAN

Secrétaire de séance : M. Arnaud DESTALMINIL

Finances : Phase 4 - création de locaux commerciaux – rapport complémentaire d'analyse des offres

Suite au dernier Conseil municipal concernant le projet de création d'un pôle dynamique autour de l'école et plus particulièrement de la phase 4 concernant la création de locaux commerciaux, il convient de valider les lots en attente de notification. Pour rappel, après relance des entreprises pour les lots à vérifier, appel à candidature pour les lots infructueux, M. DEHURTEVENT donne lecture du rapport complémentaire.

Il convient de :

- valider le choix de l'entreprise pour les lots 6, 7 et 9 ;
- décider les modifications nécessaires pour la relance d'un marché concernant le lot 3 « couverture bardages » infructueux à ce jour et le lot 4 « ravalement ». En effet, les modifications sur le lot 3 ont un impact sur le 4 et nécessitent donc d'apporter des modifications au projet.

Au vu de la difficulté d'avoir un couvreur sur le projet, par mail en date du 2 décembre, Mme RIACHI suggère les modifications suivantes :

- Sur le bâtiment principal :
 - L'aspect initial est gardé. La façade est traitée en briquettes de teinte marron, les menuiseries en gris clair (la commande du menuisier est passée), aspect bois initial conservé, entourage menuiserie et zone enseigne en gris anthracite,
 - Pignon parking en briquettes,
 - Façades parvis : jeu entre plaquettes marron et enduit ton pierre (dito façade de l'école), Pourtour des 3 entrées du bâti principal dito rue
- Sur la partie extension :
 - Maçonnerie avec briquettes marron côté parvis
 - Couverture en bac acier noir ou zinc noir
 - Façade côté passage arrière : ensemble en enduit ton pierre et soubassement briquettes pour protéger le bas de mur.

A la lecture du rapport d'analyse établi en date du 28 octobre 2021, par Mme RIACHI, architecte en charge du projet, le Conseil accepte les propositions d'entreprises à retenir pour les lots 6, 7 et 9.

Suivant la proposition de modification du projet précité, le Conseil, à l'unanimité :

- suggère des briquettes de couleur rouge pour le bâtiment principal sur le pignon, des tuiles foncées en toiture
- suggère une couverture en bac acier pour l'extension.

Une modification au permis sera faite dans les prochains jours.

Monsieur DEHURTEVENT propose au Conseil de mettre en place une assurance « dommage – ouvrage ». Cette option avait été abordée avec le percepteur lors du dernier entretien. La Commune a tout intérêt à souscrire ce type d'assurance parce qu'elle garantit tous les désordres et malfaçons de nature décennale, sans qu'elle ait à prouver la responsabilité de l'entreprise. Si l'entrepreneur est défaillant, la Commune peut toujours s'adresser à son assureur. Une consultation sera réalisée auprès de l'assurance Groupama.

Investissement – Etude du plan d'agencement de voirie pour la phase 4 les extérieurs

Monsieur DEHURTEVENT présente au Conseil le schéma global d'agencement du projet précité pour avis. Il convient de valider les propositions. La première réunion avec le SIEP du Santerre et la FDE aura lieu le 14 décembre 2021 à 14 h.

M. DEHURTEVENT fait un retour concernant la réclamation d'un habitant victime d'un sinistre lors des travaux sur le parking de la salle Le Santerre. Pour rappel, l'habitation présenterait des fissures depuis les travaux. Une expertise a été réalisée et le suivi de cette affaire est entre les mains de la Communauté de Communes responsable de cette partie des travaux mais aussi pour les assurances respectives.

M. le Maire va convoquer la société IREM qui va intervenir.

Travaux d'investissement 2022 – Demande de subvention au titre du dispositif communal

Dans le cadre de travaux d'investissement sur la Commune et plus particulièrement :

- la remise en état du dispositif de désenfumage au gymnase le Santerre,
- la réfection de la cour de la médiathèque.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- adopte le projet qui lui est présenté,
- sollicite l'aide du Département au titre du dispositif d'aide au développement des commerces de proximité en milieu rural,
- arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES :			
		HT	TTC
1	TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU DISPOSITIF DE DESEMFUMAGE GYMNASSE LE SANTERRE	25 340,00 €	30 408,00 €
2	TRAVAUX DE REFECTION DE LA COUR DE LA MEDIATHEQUE	23 787,00 €	28 544,40 €
	TOTAL TRAVAUX :	49 127,00 €	58 952,40 €
RECETTES :			
		MONTANT SUBV	SUB ATTENDUE
	DEPARTEMENT - DISPOSITIF COMMUNAL :	49 127,00 €	14 738,10 €
	TOTAL SUBVENTIONS :		14 738,10 €
		FCTVA (16,404 %)	9 670,55 €
		Reste à charge :	34 543,75 €

Finances : Centre de loisirs - Noël 2021

Suite à plusieurs demandes des familles lamottaises, après un point avec le Maire de Franvillers, pour l'accès au centre de loisirs aux enfants n'habitant pas la Commune ou le RPI, l'association DIABOLO propose un accueil de loisirs sur la Commune de Franvillers.

M. CAFFIN présente au Conseil la proposition :

Pour les vacances de Noël 2021, le centre sera ouvert du lundi 20 au vendredi 24 décembre. Si des familles sont intéressées, il est tout de même possible d'inscrire leurs enfants.

Pour ces vacances, le programme dans les grandes lignes est : activités diverses en lien avec Noël, jeux extérieurs, patinoire, illuminations de Noël et spectacle Chroma à Amiens, visite d'une fabrique de biscuits/bonbons.

Pour ces vacances-ci les tarifs proposés pour les extérieurs du RPI seront ceux-ci :

	Quotient familial CAF égal ou inférieur à 900€	Quotient familial CAF Supérieur à 900€
Premier enfant :	9 € + 9 € = 18 €	11 € + 9 € = 20 €
Second enfant :	8 € + 9 € = 17 €	10 € + 9 € = 19 €
Troisième enfant et suivants :	7 € + 9 € = 16 €	9 € + 9 € = 18 €

Les tarifs s'entendent par jour, repas inclus, sans surcoût pour les sorties et activités. L'inscription se fait à la semaine uniquement (5 jours). Le centre est ouvert de 7 h 30 à 18 h, avec possibilité d'arrivée jusqu'à 9 h, et de départ à partir de 17 h. Accueil des enfants de 3 à 13 ans.

Une grille tarifaire pourrait être mise en place à partir de janvier 2022 pour les extérieurs de la Commune de Franvillers, avec proposition d'une convention aux Conseils municipaux des autres Communes. Pour simplifier leur participation. Diabolo travaille sur ces documents.

Les 9 € par enfant représentent la différence entre un enfant de Franvillers et un enfant extérieur.

Il est proposé que ce soit la Commune du lieu de vie de la famille qui prenne en charge cette différence de tarif (par exemple la Commune de Lamotte-Warfusée pour un enfant lamottais). Cela reviendrait donc à 45 € par enfant, à la charge de la Commune de Lamotte-Warfusée pour permettre à un enfant de participer à la semaine de centre de loisirs.

Si la Commune extérieure ne souhaite pas participer, c'est à la famille d'assumer cette différence de prix pour inscrire son enfant.

Par ailleurs, si on souhaite qu'un transport soit mis en place matin et soir à partir de Lamotte-Warfusée, il y a un surcoût de 150 € une seule fois jusqu'à 8 enfants. Cela représente la capacité d'un minibus qui fera donc 10 fois le trajet.

Dans ce cas, deux solutions :

- soit un point et un horaire de rendez-vous est donné à Lamotte-Warfusée matin et soir ;
- soit les enfants sont accueillis de façon échelonnée de 7 h 30 à 8 h 30 (par exemple dans les locaux du périscolaire), puis partent avec leur animateur à Franvillers à 8 h 30, et inversement le soir

Les élus pensent que pour les lamottais la Commune de Franvillers en lieu d'accueil de loisirs est éloigné. Après débats, le Conseil, à la majorité, décide de ne pas participer financièrement à l'accueil de loisirs de Noël proposé par l'association DIABOLO sur la Commune de Franvillers. Le Conseil propose de clôturer les gros investissements en cours. Les familles seront averties de l'accueil possible à Franvillers.

Finances – réparation d'un câble électrique rue Marc Desanlis

M. DEHURTEVENT informe le Conseil qu'il convient de réparer le câble électrique dans la rue Marc Desanlis. La FDE estime les réparations à un montant total de 2 960 €

Le Conseil valide la proposition.

L'ADMR de Corbie recherche un local d'environ 150 m² uniquement pour la partie administrative.

Il est proposé de mettre l'ancienne école de Lamotte à leur disposition suivant un bail.

Des aménagements seront nécessaires pour permettre le bon fonctionnement des bureaux de l'ADMR. Il est fait état que l'association rencontre énormément de difficultés pour trouver un logement adéquat. M. DEHURTEVENT propose d'organiser une visite. Dans le cas où l'ADMR serait intéressé, le Conseil pourra fixer le montant du loyer lors de la prochaine réunion.

Finances : tarifs location de salle

Il est proposé au Conseil de réviser les tarifs de locations de la salle Le Santerre notamment pour les lotos.

Après discussions, le Conseil, à l'unanimité :

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs de locations de la salle le Santerre pour les lotos à 350 € par jour.

Questions diverses

- Prestataire restauration scolaire : M. DEHURTEVENT informe les élus de la situation concernant le chef gérant de Scolarest, prestataire en charge de la gestion des repas sur notre Commune. Le chef est en cours de remplacement.
- Marché de Noël de l'école : M. DESTALMINIL fait suite à une demande de Mme LICETTE. Au regard du contexte sanitaire, la passe sanitaire ou test doit être contrôlé à l'entrée de la salle pour pouvoir accéder au marché qui aura lieu le 10 décembre 2021 à partir de 17 h 30. Un appel est fait aux volontaires parmi les élus.
- Médiathèque : M. VALEX présente au Conseil un nouvel aménagement de la médiathèque. En effet, suite à la libération du bâtiment complet, il est proposé d'installer la salle informatique au rez-de-chaussée.
- Décoration de Noël : M. DEHURTEVENT félicite l'association « Les loulous » pour son travail de décoration au niveau de la mairie à l'occasion des fêtes de Noël.
- Intercommunalité - Contrôle assainissement : M. DEHURTEVENT informe les élus d'une réunion publique pour le contrôle le 25 avril 2022 des assainissements. Une réunion publique aura lieu sur le sujet afin de sensibiliser les habitants et les rassurer sur la mise en conformité progressive des installations. Monsieur le Maire ajoute que, dans l'immédiat, il faut éviter principalement les écoulements d'eau sur la voie publique.
- Colis des aînés 2021 : La distribution est fixée au 18 décembre à partir de 10 heures. La composition des colis a été en partie réalisée avec des produits provenant d'un artisan boulanger du secteur.
- Nuisances : il est fait état de nouveaux problèmes concernant les aboiements intempestifs et les déjections canines. Un rappel sera inscrit dans le prochain bulletin.
- Vœux du maire : il est proposé le 7 janvier 2022. Cet événement dépendra bien sûr du contexte sanitaire

La séance est close à 20 heures 45